

Délibération n°

D_2023_03_29_21

Nombre de membres :

- En exercice : 19
- Présents : 15
- Absents : 4
- Pouvoirs : 3
- Suffrages exprimés :
 - * pour : 18
 - * contre : 0
 - * abstention : 0

Date de la convocation :

23 mars 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
MAIRIE DE SALES**

Séance du 29 mars 2023

L'an **deux mil vingt-trois** et le **29 mars** à **20 heures**, le Conseil Municipal de SALES s'est réuni en session publique ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. Yohann TRANCHANT, Maire.

Titulaires présents : M. Yohann TRANCHANT, Maire, Mmes et MM., Roger CHARVIER, Catherine RABASSO, Jean-Luc FALGUERE, Christine MEDIATELLA, Alexandre GEORGES, adjoints, Mmes et MM. Genevieve BOUCHET, Sylvain BISTON, Valérie ROLLIER, Viviane RABATEL, Fabienne BROISSAND, Estelle MARCHAIS, Samuel COTTEREAU, Marlène JACQUET, Remy BERTHOD-ONFROY, Conseillers Municipaux

Absents ayant donné procuration : Mme Mélanie CONSCIENCE à Mme Catherine RABASSO, M. Hugues ALLARD à M. Roger CHARVIER et M. Guillaume MAGNIN à M. Yohann TRANCHANT

Absent excusé : M. Serge RAVOIRE

Secrétaire de séance : Mme Estelle MARCHAIS

OBJET – BUDGET PRINCIPAL – SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT VERSEES AU BUDGET ANNEXE MULTI-ACCUEIL ET BUDGET C.C.A.S.

Rapporteur : Monsieur le Maire.

Monsieur le rapporteur rappelle la délibération n° D_2021_15_12_63 du 15 décembre 2021, clôturant le budget annexe Jardin d'Enfants, et intégrant ses résultats de clôture aux résultats du budget annexe Multi Accueil « Le Jardin des P'tiouts ».

Il est alors proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement :

- d'un montant de 139 669.44 € au Budget Primitif MULTI-ACCUEIL « LE JARDIN DES P'TIOUTS » 2023 annexe du Budget Principal, afin d'équilibrer la section de fonctionnement.

Également, chaque année, la Commune de Sâles verse une subvention d'équilibre au C.C.A.S, pour lui permettre d'exercer pleinement les missions qui lui ont été confiées dans le domaine de l'action sociale, en faveur des personnes âgées, des personnes handicapées, des enfants, des familles en difficulté... Pour 2023, la Commune de Sâles se propose de verser la somme de 12 100 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **DE VERSER** une subvention de 139 669.44 € au Budget Primitif MULTI-ACCUEIL 2023, annexe du Budget Principal, afin d'équilibrer la section de fonctionnement ;
- **DE VERSER** une subvention de fonctionnement de 12 100 € au Budget Primitif C.C.A.S. 2023 ;
- **D'INSCRIRE**, en Fonctionnement Dépenses, au Budget Primitif Principal 2023 :
 - ✓ Compte 6521 – déficit des budgets annexes : 139 669.44 €
 - ✓ Compte 657362 - Subventions de fonctionnement versées au C.C.A.S. : 12 100 €
- **D'INSCRIRE**, en Fonctionnement Recettes, au Budget Primitif MULTI-ACCUEIL 2023, annexe du Budget Principal :
 - ✓ Compte 7552 – déficit des budgets annexes par le budget principal : 139 669.44 €
- **D'INSCRIRE**, en Fonctionnement Recettes, Budget Primitif C.C.A.S. 2023 :
 - ✓ Compte 7474 – Participations Communes : 12 100 €

Ainsi fait à Sâles, les jours, mois et an susdits.

Extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à Sâles, le 31 mars 2023

Le Maire,

M. Yohann TRANCHANT



La Secrétaire de séance

Mme Estelle MARCHAIS



Délibération certifiée exécutoire

Compte tenu de sa télétransmission le : 06/04/2023

Et de la publication le :